



ENGIE et MENSUALITE REJETEE

Par **RICTUS**, le 11/11/2020 à 16:04

Bonjour,

ENGIE me fait savoir le mois dernier, octobre 2020, que je leur dois une mensualité qui n'aurait pas été prélevée, plutôt rejetée en décembre 2018. Ils refusent de me fournir une preuve, arguant simplement que ma banque les aurait informés de ce rejet il y a deux mois!!!

Et pourquoi pas une autre, en mars 2019 , et encore une autre.....

Est-ce bien légal tout cela??

Par **P.M.**, le 11/11/2020 à 16:10

Bonjour,

Vous pourriez a priori opposer au fournisseur d'énergie la prescription de 14 mois...

Par **youris**, le 11/11/2020 à 16:25

bonjour,

sur vos relevés de compte, vous devez pouvoir vérifier si ces mensualités ont été prélevées ou non.

salutations